



L'Aubignois

Janvier 2021

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,
Chère Aubignoise, Cher Aubignois



Elu puis réélu depuis 1983, je voudrais remercier ici les personnes, qui en mars 2020, m'ont renouvelé leur confiance ainsi qu'à toute mon équipe.

Nous n'imaginions pas qu'en 2020 nous serions confinés et qu'il n'y aurait plus aucun contact entre nous.

Plus de cérémonies, plus de fêtes et surtout peu de moyens de se rencontrer pour discuter et se retrouver.

Bien sûr nous avons continué, le Conseil municipal, le personnel et moi-même à gérer vos biens, pour le bien-être de tous.

D'ailleurs, vous avez pu le constater, les travaux de la rue Pasteur sont maintenant terminés et dès le printemps, les plantations vont donner le meilleur d'elles-mêmes. Il nous reste à poser une caméra afin de pouvoir sécuriser la rue Pasteur et couvrir le passage des véhicules rue Maurice Facon.

Les travaux de l'esplanade loisirs, située derrière la mairie, et comprenant le terrain multisports et des aménagements paysagers qui ont démarré en 2020, seront probablement achevés en 2021.

Tous les bâtiments communaux font l'objet d'entretiens réguliers. Actuellement, est en cours la rénovation de la toiture et des vitrages du Manoir Beach Resort, l'ancien restaurant de la plage.

Toutes les fenêtres de l'école primaire seront changées, des volets électriques seront posés, pour le confort de nos enfants et du personnel enseignant.

Malgré le confinement, le Père Noël est passé pour les enfants de la commune et a distribué un bon d'achat, à la satisfaction générale. Cette année encore, les membres du CCAS, sous l'égide de Madame Marie Madeleine Lefèbvre et de Madame Edith Hannois, ont fait le bon choix pour les aînés de la commune en choisissant un colis généreux et gastronomique.

En ce qui concerne 2021, la rénovation de l'école primaire va donc se poursuivre ainsi que l'aménagement de l'Esplanade, pour la joie je l'espère, des jeunes et moins jeunes de la commune.

Je terminerai, en mettant beaucoup d'espoir pour cette année. En effet, je fais le vœu que se termine cette pandémie et que reviennent enfin des jours plus heureux.

Je vous souhaite à tous une bonne santé et une heureuse année.

Cordialement,
Votre Maire
Alain Boulanger

Elections Municipales de mars 2020

En mars 2020, ont eu lieu les élections municipales. Nous voulons remercier tous les Aubignois et Aubignaises pour leur participation.

C'est pour nous, élus, un socle de confiance, de légitimité et plus encore de responsabilité.

Alain Boulanger a également remercié l'ensemble de ses collègues élus qui, par leurs votes unanimes lui ont témoigné toute leur confiance et l'ont élu Maire pour un troisième mandat.



le conseil municipal :

BOULANGER Alain - LEFEBVRE Marie-Madeleine - DERASSE Henri - DUBUS Lisiane
ANSART Joseph - HANNOIS-DIEULOT Edith - BARDIAU Laurent - KAMEZAK Barbara
MOLLET Guillaume - BEAUSSEAUX Sandrine - GRESIAK Gilles -
BATAILLE-DELILLE Marie-Pierre - BENOIT Alain - DELFORGE Annick - PLANTIN Mathieu



le maire sera entouré de Marie-Madeleine Lefebvre, 1^{ère} adjointe en charge des affaires sociales, scolaires, des salles communales et de l'état civil. Joseph Ansart, 2^{ème} adjoint, en charge des travaux du domaine public communal. Lisiane Dubus, 3^{ème} adjointe en charge de la communication, du domaine privé communal ainsi que des relations institutionnelles. Henri Derasse, 4^{ème} adjoint, pilotera le sport et la culture.



Les élus communautaires
Alain Boulanger et Lisiane Dubus
représentent la commune
au Conseil Communautaire
de Douais Agglo

BUDGET ET FINANCES COMMUNALES

Conseil municipal du 23 mai 2020 BUDGET COMMUNE

BP 2020

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	324 115,98 €	Excédent de fonctionnement	80 115,98 €
Charges de personnel	402 900,00 €	Produit de services	40 300,00 €
Dépenses imprévues	5 000,00 €	Impôts et taxes	437 200,00 €
Charges de gestion courante	140 940,00 €	Dotations et participations	300 500,00 €
Charges financières	11 200,00 €	Autres produits de gestion courante	10 040,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Atténuation de charges	13 000,00 €
TOTAL	885 155,98 €	Produits exceptionnels	4 000,00 €
		TOTAL	885 155,98 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Dotation, Fonds divers et réserve	400,00 €	Excédent d'investissement reporté	612 761,20 €
Emprunts	22 800,00 €	Dotations, fonds divers et réserves	22 900,00 €
Acquisition Aménagements .	1 000,00 €	Subventions	488 509,53 €
Travaux	163 170,73 €		
Crédits reportés	936 800,00 €	TOTAL	1 124 170,73 €
TOTAL	1 124 170,73 €		

Conseil municipal du 23 mai 2020 BUDGET CAMPING

BP 2020

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges à caractère général	34 770,00 €	Excédent de fonctionnement	7 501,33 €
Charges de personnel	4 550,00 €	Dotations, subventions	44 350,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	Autre produit de gestion courante	10,00 €
Charges de gestion courante	12 541,33 €	TOTAL	51 861,33 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00 €		
TOTAL	51 861,33 €		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Immobilisations corporelles	676,23 €	Excédent reporté	676,23 €

Les Subventions

(versées sous réserve de présentation par chaque association de son bilan)

Sapeurs Pompiers.....	100 €
Secours Catholique.....	200 €
SPA du Douaisis.....	250 €
Les Restos du Coeur	200 €
Société de Chasse en plaine.....	300 €
La "Petite Hutte".....	400 €
A.F.N.....	550 €
Comité des Fêtes.....	550 €
Club des Tempes Argentées.....	700 €
Association des Parents d'Elèves.....	700 €
Rêves de Noël.....	700 €
Amicale des Employés Municipaux.....	850 €
Union Sportive Aubignoise	1 000 €
Subventions exceptionnelles	
Amicale du Personnel Communal (Contrepartie à l'achat de masques covid19 pour la population)	700 €
Divers	1 000 €
Soit un montant total de	8 100 €

Les Tarifs de la salle des fêtes restent identiques

	Aubignois	Extérieurs
Week-end	429 €	662 €
Forfait chauffage	53 €	55 €
Caution	525 €	540 €
Forfait nettoyage 90 € (scène, salle et WC après nettoyage par le locataire)		
Forfait nettoyage 120 € (idem + nettoyage cantine et cuisine)		

Monsieur le Maire précise à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des trois taxes directes locales : la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties, que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, a décidé de ne pas augmenter sa part dans les taux d'imposition pour l'année 2021.

Les Taux d'imposition restent inchangés

Taxe d'habitation	15,28 %
Taxe foncière bâti.....	12,28 %
Taxe foncière non bâti.....	38,46 %

RÉGLEMENT DU CIMETIÈRE

Dans le cadre de l'extension du cimetière réalisée en 2019, il convient d'en modifier l'actuel règlement afin d'organiser l'implantation des nouvelles sépultures et de tenir compte de l'évolution de la réglementation et des changements de tarifs :

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la modification des points suivants du règlement intérieur du cimetière communal :

- Création d'un nouveau zonage : ancien cimetière (secteur 1), nouveau cimetière (secteur 2), extension (secteur 3).
- Concessions funéraires limitées à 50 ans
- Concessions au columbarium limitées à 30 ans.
- Plus de nouvelle concession perpétuelle
- Coût d'une concession cinquantenaire simple 200 €
- Coût d'une concession cinquantenaire double 422 €
- Coût d'un emplacement au columbarium 449 €
- Longueur des concessions : 2,5 mètres
- Largeur des concessions simples : 1,2 mètres
- Largeur des concessions doubles : 2 mètres

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, a adopté le nouveau règlement du cimetière communal et décide que ce nouveau règlement s'applique à l'ensemble des secteurs du cimetière.

Pour information, ce règlement ne concerne pas le columbarium qui est régi par son propre règlement.

Coût d'une concession cinquantenaire simple.....	200,00 €
Coût d'une concession cinquantenaire double.....	422,00 €
Coût d'un emplacement au columbarium	449,00 €

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA GRANDE HUTTE DE CHASSE

La grande hutte de chasse, située dans le marais d'Aubigny-au-Bac est mise à disposition par la commune, depuis le 1er octobre 2014, à M. Pierre LANNOY demeurant à Aubigny-au-Bac, au 25 bis rue Léo Lagrange.

Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention d'occupation précaire du domaine public qui a pris fin au terme de 5 années, le 1er octobre 2019.

Monsieur le Maire a proposé de renouveler cette convention d'occupation précaire du domaine public, à M. Pierre Lannoy, à compter du 2 octobre 2019 et pour une durée de 5 ans (jusqu'au 30 septembre 2024), moyennant un loyer annuel de 8 500 € (révisable chaque année, à la date anniversaire) sous réserve du respect des obligations réciproques fixées dans la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité a approuvé la convention de mise à disposition.

CONVENTION SAFER/COMMUNE D'AUBIGNY-AU-BAC

La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural "Hauts de France" assure des missions de service public. Elle contribue à la mise en œuvre du volet foncier de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire rural. Elle œuvre prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, elle favorise le développement de l'agriculture et de la forêt. Elle concourt à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique. Elle contribue au développement durable des Territoires Ruraux. Elle assure la transparence du marché foncier rural.

La SAFER pourra intervenir, à la demande de la commune, par usage de son droit de préemption, assorti éventuellement d'une procédure de révision de prix et indépendamment de l'usage de son droit de préemption, par des acquisitions amiables.

La convention ouvre droit à l'accès au portail cartographique en ligne "Vigifoncier" qui fournit l'ensemble des informations du dispositif de surveillance et d'intervention foncière sur le territoire de notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité
APPROUVE la convention avec la SAFER et l'adhésion au portail cartographique "Vigifoncier"
AUTORISE le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette convention.

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DU DROIT DE PÊCHE

Le droit de pêche dans le marais d'Aubigny-au-Bac est mis à disposition par la commune, depuis le 1er janvier 2014, à la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Cette mise à disposition a fait l'objet d'une convention qui a pris fin au terme de 6 années, le 31 décembre 2019.

La convention avait été conclue entre :

- La commune d'Aubigny-au-Bac, propriétaire du marais,
- La Communauté d'Agglomération du Douaisis (Douaisis-Agglo), gestionnaire des berges et du plan d'eau,
- La Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique bénéficiaire de l'exercice du droit de pêche aux clauses et conditions fixées par la convention.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention de mise à disposition de l'exercice du droit de pêche au profit de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour une durée de 5 années, à dater du 1er janvier 2020, sous réserve du respect des obligations réciproques fixées dans la convention.

La Fédération s'engage à payer une redevance annuelle de 4 573 € à la commune d'Aubigny-au-Bac le 1er janvier de chaque année, à réception de l'avis d'appel du service comptable communal, et pour la première fois le 1er janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE la convention de mise à disposition du droit de pêche et ses annexes
AUTORISE le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette convention.

CRÉATION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES.

La commune a souhaité dissoudre son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à compter du 1er janvier 2021 et créer une Commission des affaires sociales dont les membres resteront identiques à ceux du CCAS, à savoir :

Membres du Conseil municipal :

Mme Marie Madeleine LEFEBVRE
M. Gilles GRESIAK
Mme Edith HANNOIS-DIEULOT
Mme Sandrine BEAUSSEAUX

Membres nommés par le Maire

Mme Renée GILLES
M. Pierre Charles CORDONNIER
Mme Fabienne PANCHART
M. Jean Paul PLANTIN

Président : M. Alain BOULANGER, Maire

Vice-Présidente : Mme Marie Madeleine LEFEBVRE

Cette commission reprendra les attributions du CCAS et utilisera les mêmes barèmes et modalités pour les demandes d'aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité a décidé la création d'une commission des affaires sociales à compter du 01 janvier 2021.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- De 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2.000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, a décidé de soumettre à l'avis de la Direction des services des finances publiques la liste des personnes désignées ci-dessous :

Commissaires titulaires :

Mme Marie Madeleine LEFEBVRE
M. Didier GAILLARD
M. Jean Marc DELABRE
Mme Renée GILLES
M. Gérard HANNOIS
Mme Monique TAFFIN
M. Pascal DUMONT
M. Francis SINFELT
M. Laurent CARRE
M. Jacques BRISSE

Commissaires suppléants :

Mme Thérèse Marie BOULANGER
M. Bernard KOLZINSKI
M. Pierre LANNOY
M. Alain BENOIT
M. Eric MAZUY
M. Olivier LEROY
M. Alain GUCHE
M. Pierre CORDONNIER
M. Jean Luc MILLERET
M. Jean MUSELET

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

La commission d'appel d'offres (CAO) est une instance de décision pour l'attribution des marchés publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics. Organe collégial, composé des membres de l'assemblée délibérante de la collectivité, elle permet de prévenir la corruption et d'assurer une sélection plus rigoureuse de l'offre économiquement la plus avantageuse.

Conformément à l'article 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la CAO doit se réunir pour l'attribution des marchés publics dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens.

A compter du 1er janvier 2020, les seuils de procédures formalisées sont les suivants :

214 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales,

428 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services passés dans le domaine de la défense ou de la sécurité,

5 350 000 € à HT pour les marchés publics de travaux et les contrats de concessions.

La CAO est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants (pour les communes de moins de 3.500 habitants) élus par l'assemblée délibérante, et d'un président. Ces membres ont voix délibératives.

Par ailleurs, l'article L. 1411-5 du CGCT dispose que le président de la commission peut inviter à la réunion, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence. Il peut également inviter en raison de leur compétence, des personnalités ou agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public intercommunal. Ces membres ont voix consultatives.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, a décidé de désigner comme membres de la CAO les personnes suivantes :

Membres titulaires :

M. Joseph ANSART

Mme Lisiane DUBUS

Mme Edith HANNOIS-DIEULOT

Membres suppléants :

Mme Marie Pierre BATAILLE-DELILLE

M. Henri DERASSE

M. Guillaume MOLLET

Président : M. Alain BOULANGER, Maire

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. C'est le correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Vu la candidature de Madame Lisiane DUBUS, Adjointe au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, a décidé de nommer, pendant la durée de son mandat, Madame Lisiane DUBUS, correspondant défense.

RENOUVELLEMENT DES BAUX RURAUX POUR LA PÉRIODE DU 1er OCTOBRE 2019 AU 30 SEPTEMBRE 2028

Les baux accordés aux exploitants sont arrivés à échéance le 30 septembre 2019.

Monsieur le Maire propose de les reconduire du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2028, pour une durée de neuf années.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, a adopté la présente proposition

FONDS DE CONCOURS 2020 DE DOUAISIS-AGGLO (EPCI)

La Commune d'Aubigny au Bac ouvrirait droit au titre de l'année 2020 à un fonds de concours d'un montant de 30 000 € mais que, par délibération du Conseil communautaire du 24 juillet 2020, ce fonds est désormais doté de 40 000 €.

M. le Maire propose de rapporter la délibération n°16 du 23/11/2019 et d'affecter intégralement ce fonds de concours sur des opérations de fonctionnement pour un montant de 80 000 € et plus permettant ainsi de solliciter le fonds de concours 2020 à hauteur de 40 000 €.

Les opérations proposées pour l'affectation du fonds de concours sont les suivantes :

Entretien de bâtiments publics - Entretien de voiries et terrains - Entretien des réseaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, a adopté la présente proposition d'affectation du fonds de concours 2020

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT À LA COMMISSION LOCALE DES TRANSFERTS DE CHARGES POUR DOUAISIS-AGGLO.

Le Président de Douaisis Agglo en date du 8 octobre 2020 sollicite la désignation d'un représentant de notre commune pour siéger à la commission locale des transferts de charges pour Douaisis Agglo, Vu la candidature de Madame Lisiane DUBUS, Adjointe au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, a décidé de nommer, pendant la durée de son mandat, Madame Lisiane DUBUS.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES AGÉES ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contexte de la crise sanitaire et du confinement lié au Covid19 a amplifié l'isolement des personnes âgées et fragiles. S'emparer de cette question et construire des réponses de proximité devient une urgence pour les pouvoirs publics.

L'échelon communal constitue, de par la proximité avec les citoyens, la bonne échelle pour mener des actions conjointes pour combattre l'isolement des plus fragiles.

Le Département, en qualité de chef de file des politiques sociales, appuyé par l'expertise de la Maison Départementale Du Handicap (MDPH) a un rôle central d'ensemblier aux côtés des communes.

Le Département a affirmé cette volonté en adoptant, le 29 juin 2020, une délibération portant sur le partenariat, dans ce domaine, avec les communes.

Monsieur le Maire propose, au Conseil municipal, de signer cette convention de partenariat pour une durée de 3 années renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre le Département du Nord, la MDPH, et la COMMUNE pour lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

DEMANDE DE D.E.T.R. 2021 (DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG : RÉALISATION D'UNE ESPLANADE LOISIRS.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de réaménagement du centre bourg comprenant la réalisation d'un parking, d'une voirie d'accès, d'un terrain multisports, d'une aire de jeux et d'espaces verts. Ce projet est dénommé "Esplanade loisirs"

L'étude de faisabilité, confiée au cabinet d'études Françoise VILLÉ sis à Beauvais, estime le montant des travaux relatifs au projet précité à 473 034,27 euros Hors Taxes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de réaménagement du centre bourg dit "Esplanade loisirs" et sollicite pour ce projet une subvention au titre de la D.E.T.R 2021 ;

Le financement sera assuré comme suit :

Montant Hors Taxe de l'opération :	100,00%	473 034,27 €
Demande D.E.T.R (Etat)	30,00%	141 910,27 €
Autres Subventions (ADV B du Nord)	26,21%	123 973,00 €
Autres Subventions (FCIS Douaisis Agglo)	20,08%	95 000,00 €
Autofinancement	23,71%	112 151,00 €

DEMANDE DE D.E.T.R. ou D.S.I.L 2021 POUR LE PROJET DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ÉCOLE : POSE DE FENÊTRES ET PORTE DOUBLE VITRAGE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de réfection de l'intégralité des vitrages de l'école primaire (avant et arrière du bâtiment), porte d'entrée comprise.

Il précise que les vitrages seront renforcés afin de répondre aux critères de sécurité liés aux bris de vitres (feuilletage STADIP de sécurité qui assure la capacité de ne pas se briser en morceaux en cas d'impact)

De plus, les fenêtres seront équipées de volets motorisés et contrôlables par centrale radio afin de faciliter les ouvertures et fermetures par le personnel communal et les enseignants.

Les devis réalisés pour l'ensemble des travaux relatifs au projet précité (vitrages, porte et électricité) s'élèvent à 41 820 euros Hors Taxes.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2021 et/ou de la D.S.I.L. 2021.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de rénovation thermique de l'école : pose de fenêtres et porte double vitrage sécurisé, sollicite pour ce projet une subvention au titre de la D.E.T.R 2021 et/ou D.S.I.L. 2021,

Le financement sera assuré comme suit :

Montant Hors Taxe de l'opération :	100,00%	41 820,00 €
Demande D.E.T.R/D.S.I.L. (Etat)	30,00%	12 546,00 €
Autres Subventions (FCIS Douaisis Agglo)	30,00%	12 546,00 €
Autofinancement	40,00%	16 728,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

LES INFOS PRATIQUES

La mairie est ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Tél. 03.27.80.91.40

Cette année, comme en 2020, les horaires pourront faire l'objet d'une modification ponctuelle, liée à la crise sanitaire

La vente des tickets pour la cantine et la garderie a lieu en mairie les jours d'ouverture jusqu'à 16 heures

LA COMMUNE VOUS INFORME

Vous avez la possibilité de recevoir d'autres informations municipales. Il vous suffit de communiquer votre adresse mail à mairie@aubigny-au-bac.fr celle-ci ne sera ni transmise, ni divulguée. Vous pourrez ainsi être informé des travaux, des dates d'événements et des festivités dans la commune etc... Vous pouvez également consulter le site internet : www.aubigny-au-bac.fr.

DATES DE PASSAGE DE L'ASSISTANCE SOCIALE

Les 1^{er} et 3^{ème} VENDREDIS DE CHAQUE MOIS DE 10h à 11h30 EN MAIRIE

Madame HOMBERT- 111 Rue de la Commanderie - 59500 Douai

Tél 03.59.73.32.00 - mail : utpas-douaiarleux@lenord.fr

DATE DE PASSAGE DE LA BALAYEUSE

Les 14 mai 2021- 9 juillet 2021- 24 septembre 2021

RELAIS AUTONOMIE

Connaître ses droits, les aides qui existent, pouvoir être accompagné pour faire une demande d'aide, être soutenu en tant qu'aidant... **Les adultes en situation de handicap peuvent désormais se rendre au Centre socioculturel du SIRA à Arleux** pour obtenir des réponses et un soutien. Christel Boulet et Chantal Dhenin, formées à la mission d'accueil, déjà en charge du secrétariat administratif, vous aideront.

ANTENNES RELAIS

La commune dispose sur son territoire de 2 antennes relais. Contrairement à ce que l'on pense, les antennes-relais de téléphonie mobile n'entraînent pas d'exposition aux champs électromagnétiques significative. Elle est, en effet, 1000 à 100.000 fois plus faible que celle liée à l'usage d'un téléphone portable.

Utiliser son téléphone portable est aujourd'hui une évidence, pour téléphoner mais aussi pour consulter ses mails ou Internet. Personne, ou presque ne remet en cause cette technologie. Or, ces petits objets ne fonctionnent que grâce aux antennes relais de téléphonie mobile. Et ces dernières n'ont pas bonne presse. Elles seraient dangereuses pour la santé. Qu'en est-il exactement ?

Ce danger n'est pas prouvé scientifiquement. Des études ont été menées en France par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire, mais aussi dans d'autres pays. Selon ces études, qui convergent d'ailleurs avec les expertises internationales, l'hypothèse d'un risque pour la santé des personnes vivant à proximité des antennes relais ne peut être retenue.

En tout état de cause, le risque serait insignifiant comparé à celui pouvant résulter de l'utilisation du téléphone portable lui-même. Plus de renseignements sur Ademe.fr permettant d'accéder aux quatre opérateurs nationaux : Orange, SFR, Free, Bouygues Télécom.

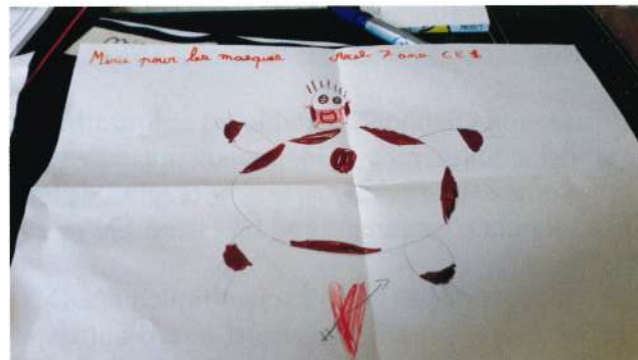
Distribution de masques

Cette période est au combien difficile à vivre pour toutes et tous. Je tiens à faire part ici de notre immense gratitude envers le personnel médical qui se bat au quotidien pour notre santé. Je pense aussi à toutes celles et tous ceux qui sont mobilisés pour la continuité de nos services publics, pour prendre soin de nos aînés, pour nous permettre de nous alimenter ou pour assurer notre sécurité.

Je sais que la grande majorité d'entre vous respectent les règles sanitaires nécessaires à la lutte contre la propagation du Covid-19 et je vous en remercie. C'est avant tout en restant chez nous, en réduisant au maximum tous nos déplacements et toutes nos interactions que nous pouvons aider à sauver des vies. Cela est complexe, parfois douloureux, cela nécessite une grande rigueur individuelle et engendre des situations particulièrement critiques pour les plus fragiles qui se battent déjà suffisamment d'ordinaire pour vivre dignement leur quotidien.

Le conseil a décidé de se battre auprès de vous. Nous avons commandé en urgence avec l'aide de l'amicale du personnel en mai lors du premier confinement des masques tissus (pratiquement introuvables à cette période) auprès d'une entreprise aubignoise. Un grand merci pour leur efficacité. Ils étaient disponibles en mairie pour les personnes vulnérables et les aînés de plus de 65 ans.

Par la suite tous les Aubignois(es) ont reçu des masques à leur domicile 1 masque réutilisable et 4 à usage unique puis 10 masques en septembre. Rappelons que le port du masque reste obligatoire.



Les enfants de l'école Jean de la Fontaine ont remercié à leur façon le conseil municipal en lui faisant parvenir de nombreux dessins. La protection des enfants est importante, toutes les mesures barrières sont respectées dans nos services.

Nous sommes très émus d'avoir reçu ces présents qui viennent du coeur, nous les remercions chaleureusement.

LES CEREMONIES EN 2020

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, les cérémonies prévues sur le territoire ne se sont pas tenues dans leur format habituel.

Le nombre de participants a été strictement limité.

Le maire a procédé au dépôt de gerbe au lieu habituel de la cérémonie, accompagné d'un nombre restreint d'élus et des représentants des anciens combattants en respectant scrupuleusement les gestes barrières et la distanciation physique.

Le public ne pouvait pas assister à ces cérémonies.

Les bâtiments publics ont été pavoisés.



CADEAUX AUX AINES

La municipalité offre un colis de Noël et une bouteille de vin pétillant aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Cette année particulière n'a pas remis en cause notre volonté de distribution des colis. Les précautions nécessaires ont été prises afin d'appliquer les gestes barrières. Nous remercions les membres du Conseil, le personnel et les bénévoles pour leur implication.

Nous souhaitons choyer nos aînés et nous les retrouvons toujours avec joie..



PARRAINAGES CIVILS

Ils ont fait le choix de placer leurs enfants
sous l'égide et la protection de l'autorité civile et républicaine



Le 27 juillet 2019

DORMEGNIES Noé né le 10 janvier 2019 de
DORMEGNIES Loïc et BERNARD Gwendoline
domiciliés 3 rue Jean Simon Dumont

Le 21 septembre 2019

BERNARD Jade née le 16 septembre 2019
de BERNARD Quentin et
LAGAE ép BERNARD Gwendoline
domiciliés 14 A rue Pasteur



Le 12 octobre 2019

LECLERCQ Déborah née le 31 mars 2009
LECLERCQ Maxime né le 2 décembre 2010
LECLERCQ Clara née le 25 juin 2013
LECLERCQ Mélina née le 17 septembre 2015
de LECLERCQ Geoffroy et de
PESIN ép LECLERCQ Sabine
domiciliés 26 rue Marcel Mollet



Le 9 novembre 2019

JEDYNAK Sacha né le 16 octobre 2014
de JEDYNAK Sylvain et
HOUDET ép JEDYNAK Virginie
domiciliés 1 rue François Richard



MARIAGES



BERNARD Quentin et
LAGAE Gwendoline
le 22 juin 2019

VIEIRA DA COSTA Hugo et
HARDSTAFF Rebekah
le 28 juin 2019



DELANNOY Mathieu
et DEROME Delphine
le 20 juillet 2019



KMIECKOWIAK Yannick et
LAVERZE Séverine
Le 27 juillet 2019





LECLERCQ Geoffroy et
PESIN Sabine
le 10 août 2019



JASICKI Thomas et
GWORYS Emilie
le 29 février 2020



LECOUTRE Franois et
HOUDART Sandrine
le 11 juillet 2020



LE MOAN Erwan et
MARQUAY Marie-Ange
le 24 octobre 2020

ETAT CIVIL

NAISSANCES



SILVAIN Léana	née le 18 juin 2019	à DECHY
QUINTAINE Nathan	né le 15 juillet 2019	à DECHY
CAULLET Youri	né le 22 août 2019	à DECHY
D'HELFT Gabrielle	née le 27 septembre 2019	à DECHY
HALIPRET Elyo	né le 14 novembre 2019	à DECHY
MARTIN Maëlya	née le 24 novembre 2019	à CAMBRAI
FRAISSINET Théo	né le 13 janvier 2020	à DECHY
DUPAS Enzo	né le 18 janvier 2020	à CAMBRAI
DEMANNE Charlie	né le 21 mars 2020	à DECHY
DOMINIKOWSKI Emma	née le 6 mai 2020	à DECHY
DUMONT Léo	né le 24 mai 2020	à DECHY
TISON Tanaïs	née le 25 mai 2020	à CAMBRAI
PRETTRE Léontine	née le 30 juin 2020	à DECHY
BOULENGER Célestin	né le 26 août 2020	à DECHY
JASPART Inès	née le 12 septembre 2020	à DECHY
TELLE Gabriel	né le 27 septembre 2020	à DECHY
LECOCQ Karl	né le 1 octobre 2020	à DECHY
MOUCHARD Samy	né le 17 octobre 2020	à CAMBRAI

DECES



DOYEN Loïc	le 10 juillet 2019
BRINGUIER Roger veuf de PROUVEZ Viviane	le 11 juillet 2019
PICKUP Valérie épouse de VAN LOOVEREN Bernard	le 22 juillet 2019
GARDEL Alain époux de REGNIEZ Frédérique	le 28 juillet 2019
POULAIN Roland	le 15 août 2019
CIREZ Eliane épouse de SINFELT Francis	le 7 décembre 2019
DUVIGNON Cécile épouse de KADIONIK Olivier	le 12 juillet 2020
BORYSIK Lucie épouse de PROUVEZ Fidèle	le 25 septembre 2020
LUCAS Gilles époux de RIQUOIR Marie-France	le 4 octobre 2020
TINTURIER Jean-Louis	le 9 décembre 2020
KROWICKI Zbigniew époux de DELANNOY Marie-Antoinette	le 16 décembre 2020
VAN MAËL Eric	le 25 décembre 2020
ROGER Josianne épouse de CROCQFER Georges	le 26 décembre 2020

ANIMATION DU SIRA

L'animation "À nos peaux sauvages" s'est déroulée le 2 octobre 2019 à la salle des fêtes.

54 personnes étaient présentes au spectacle (2 séances programmées). Les ateliers parents/enfants favorisent une petite pause complice avec les enfants !

Un temps exclusivement axé sur l'échange et le partage avec son enfant, petit enfant, loin des contraintes du quotidien. Ces sorties ont permis de passer des moments inoubliables en famille ! Détente et rencontres avec d'autres familles étaient au rendez-vous.

Les enfants ont apprécié cette journée récréative et originale.



TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves d'Aubigny-au-Bac peuvent de nouveau prendre un bus scolaire pour Cambrai .



Depuis la rentrée, sur la ligne interurbaine Féchain-Cambrai du Conseil Régional, l'autobus ne s'arrêtait plus dans la commune.

Le maire, Alain Boulanger, et surtout les parents d'élèves se sont inquiétés de cette absence de transport.

Il était inconcevable que des collégiens et lycéens n'aient pas de moyen de transport quatre jours de suite. Le maire est intervenu auprès du transporteur. L'explication de ce loupé, le chauffeur avait semble t'il oublié l'arrêt.

BÉNÉVOLAT



Marvin Ragueneau et Antoine Beusseaux, des jeunes de notre commune ont nettoyé bénévolement et spontanément le chemin des pêcheurs qui fait l'objet de dépôts sauvages récurrents.

Merci à eux pour ce bel acte de civisme et le beau résultat de leur travail.



DON DU SANG

Lors de la dernière collecte Mme Colette FOVEAU a remis à M. Raphael CORTE notre DGS le diplôme d'argent des généreux donateurs de sang (75 dons), honorant ainsi ceux qui, régulièrement, donnent de leur sang et sauvent des vies humaines.

Colette Foveau a remercié la municipalité pour le prêt gracieux de la salle des fêtes transformée en centre de prélèvements et de permettre ainsi la collecte. Nous souhaitons que cet exemple permette de mobiliser d'autres donateurs de sang surtout pendant cette période compliquée où les besoins s'intensifient.

Aucun traitement ni médicament de synthèse ne peuvent encore se substituer aux produits sanguins labiles. Afin de répondre aux besoins des patients, l'EFS compte uniquement sur les donateurs de sang bénévoles.

L'engagement au quotidien des donateurs de sang permet de consolider le service public de la transfusion sanguine, basé sur un don volontaire, bénévole et anonyme qui assure une sécurité transfusionnelle optimale.



REPAS ANNUEL DES AINES DE L'ANNEE 2019

Quelques photos de notre repas des Aînés en 2019 (aucun bulletin en 2020 en raison de la pandémie de covid) ni de rencontre suite aux problèmes de covid.

Une ambiance chaleureuse, un repas gastronomique tout fut parfait pour cette réception. Une atmosphère festive régnait au Manoir Beach Resort (ancien restaurant de l'Ermitage). Le décor a sublimé ces retrouvailles et nous avons passé cette journée avec joie et bonheur.

Souhaitons que 2021 nous permette à nouveau de vous recevoir dans la convivialité et en bonne santé.



Rénovation de la rue Pasteur



Les trottoirs de la rue Pasteur ont été totalement rénovés. Maintenant les riverains apprécient tous ces aménagements. Nous les remercions pour leur patience et leur compréhension pendant les travaux qui ont inévitablement créé des désagréments aujourd'hui compensés par un nouveau cadre de vie.



L'école et la salle des associations ont fait « peinture neuve »



Les peintures éclatantes et lumineuses pour la devanture de l'école, les boiseries extérieures rénovées de la salle des associations ont assuré un relooking du centre ville.

Rénovation de la salle polyvalente

Après la rénovation de la salle de la garderie, la commune a terminé la rénovation intérieure et extérieure de la salle polyvalente. Une nouvelle salle a donc été créée dans l'ancien bâtiment ainsi qu'un bureau pour la directrice de l'école. Il reste désormais à effectuer les diagnostics sécurité avant de pouvoir pleinement en profiter.



Installation de nouvelles cameras de surveillance



fenêtres occultées pour le respect de la vie privée conformément à la réglementation



Tous les carrefours de la commune sont désormais sous vidéo protection.

Elle permet, en différé, de surveiller l'espace en vision large ou concentrée, d'apprécier les situations, de dissuader par la présence d'une surveillance visible et permanente, de détecter un événement ou comportement anormal et d'identifier un individu, un véhicule ou un objet.

Ce dispositif est installé afin de renforcer la sécurité des personnes, assurer la protection des biens, lutter contre les accidents, protéger les bâtiments publics et leurs abords. La gendarmerie a pu résoudre des problèmes grâce à ces caméras. Les images ne sont visionnées que par les gendarmes ou le Maire en cas de besoins, personne ne peut avoir accès à ces informations. Les fenêtres des habitations sont masquées automatiquement par le logiciel afin de protéger votre vie privée.

Pose d'un miroir du carrefour des rues Léo Lagrange et Jean Simon Dumont afin d'assurer la sécurité



Rénovation de le rue de la Plage



La rénovation de la rue de la plage est terminée. Les riverains nous ont fait part de leur satisfaction. L'accès au cimetière est beaucoup plus accessible depuis la création du nouveau parking. Le restaurant et la base de loisirs sont aussi desservis par cette route flambant neuve. Nous en profitons pour remercier Douaisis Agglo qui a financé la moitié de ces travaux.



Le nouveau parking du cimetière

Le parking du cimetière a été agrandi pour faciliter l'accueil des visiteurs. Des cailloux ont ceint le coté du parking pour éviter les dégradations liées au passage de véhicules.



La grotte elle aussi a bénéficié d'un rafraîchissement. Elle a été repeinte comme les deux vierges, les clôtures et les bancs.



Les riverains les demandaient les voilà, une poubelle et un banc ont été installé sur le chemin piétonnier, qui accède au lotissement.



Rénovation à la mairie pour les économies d'énergie



La porte de la mairie vétuste et très endommagée a été remplacée.

Les vieux radiateurs énergivores ont été remplacés par des radiateurs électriques à hautes performances.

Des éclairages leds assurent l'éclairage de l'entrée et de toute la mairie qui est désormais en mode économie d'énergie.



Une armoire ignifugée a intégré le bureau du maire elle sert à protéger les documents importants, les sauvegardes des ordinateurs et les livres d'état civil.



La restauration des ronds points est achevée. Désormais, il incombe aux communes d'entretenir les ronds points. Encore des dépenses à prévoir au budget puisque le Département n'assure plus la charge financière de ces équipements pourtant situés sur une route départementale.



Des filets pare-ballons ont été installés pour la quiétude des riverains



Restauration de la toiture du bâtiment derrière la mairie

LA VIE ASSOCIATIVE DE LA COMMUNE

Les associations sont au cœur de la vie de notre village. Nous tenons à vous remercier pour votre engagement bénévole, pour les animations que vous organisez régulièrement, pour les liens qui se créent grâce à vous, pour votre soutien à l'économie locale. Sans les associations sportives, culturelles, nos villages seraient bien tristes.» La commune participe financièrement en allouant chaque année une subvention à chacune d'elle. Pour leur pérennité, elle met à leur disposition des salles dont elle prend en charge le nettoyage et le chauffage. Le personnel est également mis à disposition pour la pose de barrières, l'aménagement de la salle ou encore le transport de matériels par exemple.

LE COMITÉ DES FÊTES



Votre comité des fêtes d'Aubigny au Bac est en arrêt depuis un an en raison de la crise sanitaire. Toutes les activités de l'année 2020 ont été annulées. Il n'y a eu que le réveillon de la saint Sylvestre 2019 qui s'est déroulé dans une bonne ambiance familiale. Les convives ont apprécié le repas, la bonne humeur et la convivialité. Toutefois nous espérons que cette année nos activités pourront reprendre normalement... Quelques dates à retenir: grande brocante (avec jeux, manèges exc...) le 1er dimanche de juillet, randonnée pédestre au mois d'octobre, et bien sûr réveillon saint Sylvestre du 31 décembre 2021..votre comité des fêtes d'aubigny au bac vous souhaite une très bonne année 2021, une bonne santé et du bonheur pour vous tous...

Le président du comité des fêtes d'Aubigny au bac. Alain BENOÎT

Le Comité Miss Prestige et Mister Chic est présidé par Madame Gailliard Jessica depuis 2019.

L'élection Cantonale de Miss Prestige et Mister Chic Val de La Sensée devait avoir lieu en Mai 2020 mais compte tenu de la situation actuelle, nous avons eu l'obligation de tout annuler mais ce n'est que partie remise.

Nous attendons cette année la première Miss Prestige et le premier Mister Chic de notre Commune avec impatience afin qu'ils portent leurs écharpes à la régionale et pourquoi pas à la nationale et à l'internationale. Si Mesdemoiselles, vous avez entre 17 et 25 ans et vous mesurez au minimum 1m65.

Si Messieurs, vous avez entre 17 et 30 ans et vous mesurez au minimum 1m67.

Vous êtes de Nationalité Française et vous habitez dans la Région.

Vous désirez faire partie de l'aventure et vous répondez aux critères de sélection alors une seule chose venez vous inscrire.

Contactez-nous et devenez candidat(e)

missprestige.nordpasdecalais@outlook.com

La Présidente, Jessica GAILLARD

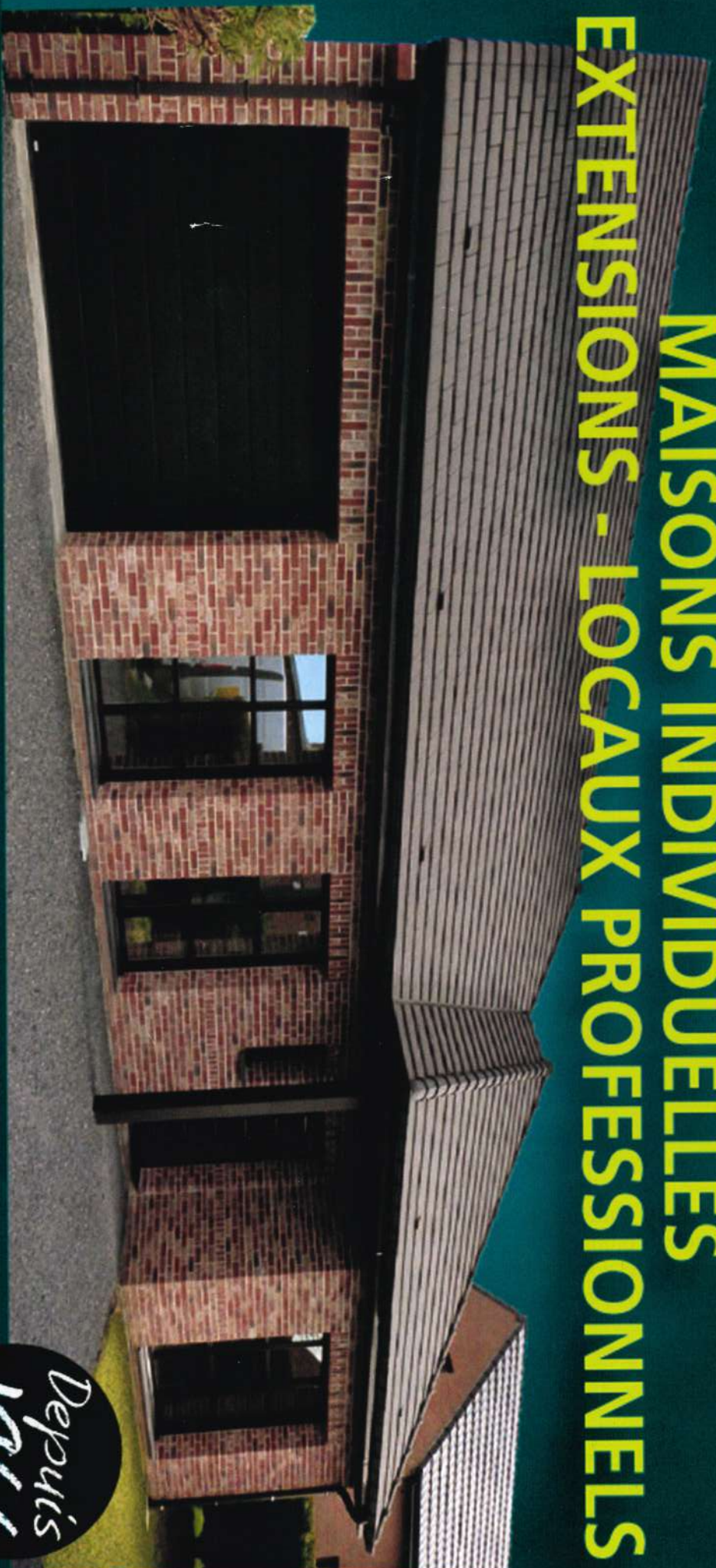




BERNARD LANNNOY

MAISONS INDIVIDUELLES

EXTENSIONS - LOCAUX PROFESSIONNELS



Pavillon exposition

www.maisonslannoy.com

Route Nationale 43 (DOUAI-CAMBRAI) 59265 AUBIGNY AU BAC

Renseignements et contact

T 03 27 89 23 09

Rejoignez-nous sur



Depuis
1966